

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Nous certifions par la présente que le produit «**PAPIER FOUR SILICONÉ DOUBLE FACE 41 G/M2 40x60 CM MARRON PAPIER SILICONE**» de référence **152.36** distribué par GARCIA DE POU SA répond aux exigences établies dans la réglementation suivante sur les objets et matériaux en contact avec les aliments:

- Règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil relatif aux matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires.
- Recommandation BfR XXXVI, Papier et carton.
- Recommandation BfR XXXVI/II, Papier et carton pour la boulangerie.
- Règlement de la Commission (CE) n° 2023/2006 sur les bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires.

Utilisation prévue:

- Matériel en contact direct avec aliments secs, gras et humides.
- Stockage prolongé à température ambiante.
- Contact avec des aliments chauds 70°C maximum 2 heures, ou jusqu'à 220°C.
- Ne convient pas au four / micro-ondes.

Matière première du matériau ou de l'objet en contact avec les aliments:

La principale matière première du produit est papier silicone.

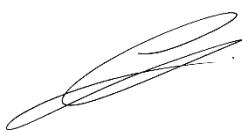
Traçabilité:

La traçabilité peut se faire avec l'étiquette de l'emballage et le numéro de commande, conformément aux dispositions des art. 15 et 17 du règlement CE 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil

du 27 octobre 2004 relatif aux matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires.

Ce certificat est valable jusqu'à ce qu'il y ait des changements substantiels dans la composition ou la production qui entraînent des changements dans la migration de matériaux ou d'articles ou lorsque de nouvelles données scientifiques sont disponibles.

Ordis, 27 Décembre 2022.



Carla Iglesias López

Département de la conformité réglementaire

GARCIA DE POU S.A.